

Procès-Verbal de la séance

Séance du 1er Mars 2023

L'an 2023, le 1er Mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : COSSIA Gaëlle, GUERINEAU Marine, METAYER Harmonie, MM : CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, IMBAULT Thierry, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FORMONT Vincent à Mme GUERINEAU Marine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 23/02/2023

Date d'affichage : 23/02/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le : 09/03/2023

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUERINEAU Marine

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A 16/35e (D_2023_003),
- TRAVAUX DU RESEAU D'EAU DE CROTTES : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES (D_2023_004),
- ETUDE DE FAISABILITE POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX (D_2023_005).

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent procès-verbal du 1er février 2023 qui est adopté à l'unanimité des présents. Le conseil municipal examine ensuite les points suivants :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A 16/35e (réf : D 2023 003)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'un emploi correspondant aux grades d'avancement,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2020,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, à temps non complet, à raison de 16/35ème d'heures, à compter du 1er juin 2023 (suite à un avancement d'échelon).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** : d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er juin 2023 :

EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
<u>TECHNIQUE</u>	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C2	1	1	16/35ème
<u>TECHNIQUE</u>	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C3	0	1	16/35ème
<u>ADMINISTRATIF</u>	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C3	1	1	20/35ème
<u>TECHNIQUE</u>	Adjoint Technique	C1	1	1	3.5/35ème

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX DU RESEAU D'EAU DE CROTTES : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES (réf : D 2023 004)

Vu la délibération n°D_2022_034 du 02/11/2022 approuvant le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eau potable sur Crottes-en-Pithiverais, à savoir dans la rue du Moulin et la rue de la Moinerie. Une tranche optionnelle a été demandée pour refaire le réseau d'eau rue de l'Eglise. Le coût total des travaux est estimé par le Département à 174 000.00 € HT. Ladite délibération autorisait le maire à effectuer une demande de subvention DETR pour réaliser ces travaux,

Considérant l'analyse qui a été faite par Monsieur CHAUVEAU (Chargé de mission ingénierie territoriale du département du Loiret) sur les offres de maîtrise d'offre reçues, à savoir :

- Utilities Performance pour 8 835.00 € HT,

- Infra Project pour 9 201.00 € HT,

- Cabinet Legrand pour 7 800.00 € HT,

- IRH Ingénieur Conseil pour 13 375.00 € HT,

il ressort que, selon des différents critères de sélection, le Cabinet LEGRAND est la meilleure offre de bureau d'études pour un montant de 7 800,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE

Article I : D'approuver l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre au cabinet BET LEGRAND de CHILLEURS-AUX-BOIS pour la somme de 7 800,00 € HT.

Article II : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ETUDE DE FAISABILITE POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX (réf : D 2023 005)

Considérant que la chaudière de la mairie de Crottes-en-Pithiverais est en place depuis une quarantaine d'années, Monsieur le Maire envisage le remplacement de celle-ci,

Considérant la nécessité d'améliorer l'isolation des combles des logements de Crottes et de Teillay afin de limiter les déperditions thermiques, Monsieur le Maire a contacté l'association FIBOIS Centre-Val de Loire pour établir un projet de remplacement des chaudières de Crottes et de Teillay par un système de chauffage par énergie renouvelable ainsi qu'une isolation des combles des mairies. Les systèmes proposés sont la solution PAC Air/Eau et une solution de géothermie par sonde.

Ce projet a été présenté à l'ensemble du conseil municipal lors de la réunion de conseil du 01/02/2023.

Afin de pouvoir obtenir des subventions de l'ADEME et du FEDER, à hauteur d'environ 70 % pour la réalisation des travaux, il est nécessaire de réaliser, au préalable, une étude de faisabilité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de faire réaliser une étude de faisabilité sur plusieurs systèmes de chauffage pour la mairie de Crottes et éventuellement pour celle de Teillay si le surcoût est modéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette étude.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Voirie** : Prévoir de boucher les trous les plus importants avec du goudron dans l'immédiat et prévoir en mai de boucher l'ensemble des trous se trouvant sur les routes communales, en attente de devis pour le curage de regards d'eaux pluviales et de traversées de route, Parterre de fleurs à faire, demander un devis pour candélabre rue du moulin,
- **Commissions** : commission des impôts prévue le jeudi 09 mars à 20h30, commission des finances prévue le jeudi 23 mars à 20h30,
- **Repas des aînés** : Le repas est envisagé pour le 16 ou 23 avril en fonction des disponibilités des traiteurs, demander des propositions de menus à plusieurs traiteurs (Badaire, Amandine, Baltzer, ...),
- **Réunions** : Réunion prévue pour le vendredi 12 mai à 18h30 pour les nouveaux habitants et une réunion d'informations est prévue le vendredi 2 juin pour l'ensemble des habitants,
- **Abri bus** : Prévoir un support à vélo pour Crottes,
- **Environnement** : M. Da Silva rappelle la remarque d'un administré relative à un dépôt de gravats inesthétique Rue de d'Huy. Monsieur le Maire informe le conseil qu'un camion a été affrété pour retirer ces gravats.

Séance levée à : 22:15

En mairie, le 29/03/2023
Le Maire
Daniel POINCLOUX



Le/La secrétaire
Mme GUERINEAU Marine



